

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE M. QUENTIN HAAS, DÉPUTÉ PCSI, INTITULÉE "SALAIRES DES MEDECINS INDEPENDANTS : REVISION DES CHIFFRES OFFICIELS ?" (N°3101)**

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme suit.

La question du salaire des médecins a marqué les esprits du monde de la santé en 2018. Le débat sur la hausse des coûts de la santé a créé une polémique autour des différents acteurs. Plusieurs d'entre eux ont été visés : assureurs, firmes pharmaceutiques, établissements de soins et pour finir les médecins. Une étude mandatée par l'Office fédéral de la santé publique, publiée en octobre dernier, parvient à la conclusion que les revenus des médecins seraient environ 30% plus élevés que les salaires estimés auparavant par d'autres études (Fédération suisse des médecins, Office fédéral de la statistique). Une nouvelle catégorie est pointée du doigt : « les médecins millionnaires ». Le nombre de 144 médecins qui gagneraient plus d'un million de francs par année en Suisse a notamment été évoqué.

Toutefois, il faut préciser que les études semblent présenter des limites quant à la méthodologie et au mode de calcul. Ainsi, il semblerait que certaines catégories de médecins (à faibles revenus) n'ont pas été considérées (ou sous-représentées), ce qui fausserait les chiffres moyens vers le haut. A l'inverse, d'autres prétendent que les chiffres avancés correspondent aux chiffres d'affaires, qui sont supérieurs aux revenus bruts et encore davantage si on parle de revenus imposables. Face à ces constats, il est particulièrement difficile de disposer de chiffres précis.

Quoi qu'il en soit, il paraît difficilement concevable que certaines catégories (spécialités) de médecins puissent avoir un revenu (imposable) de plus d'un million de francs par année avec le système actuel de facturation de l'activité ambulatoire (TARMED). Selon la Fédération suisse des médecins, un médecin devrait travailler tous les jours 23h en ambulatoire pour atteindre ce revenu. Par contre, il est tout à fait possible d'avoir des chiffres d'affaires au-delà de 500'000 francs avec notre système actuel.

**1. Existe-t-il des médecins salariés dans le Jura ayant un revenu de plus de 1 million de francs selon cette étude ?**

Nous ne pouvons que nous fonder sur les statistiques de l'autorité fiscale, qui se basent sur le revenu imposable, et non sur le revenu de l'activité salariée ou indépendante. Selon le Service des contributions, indépendamment de l'activité salariée ou indépendante, aucun médecin dans le canton du Jura ne réalise un revenu imposable excédant le million de francs.

**2. Auquel cas, combien de médecins jurassiens sont concernés ?**

Voir réponse précédente.

**3. Combien de médecins salariés dans le Jura pratiquent cette astuce décrite et échappent au focus des salaires indécents ?**

Très peu de médecins établis dans le Canton exercent directement leur activité propre sous la forme d'une personne morale. On trouve cependant quelques médecins qui se regroupent sous la forme de sociétés pour exploiter un cabinet de groupe et qui peuvent déployer différentes activités dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, toute forme ou manière d'exercer une activité lucrative en vue d'optimiser sa charge fiscale, ou pouvant répondre à différents besoins, n'est en soit pas répréhensible pour autant qu'elle respecte les principes légaux applicables. L'exercice d'une activité au travers d'une société anonyme ou société à responsabilité limitée est chose courante dans de nombreux domaines d'activité.

4. Cas échéant, quelle est la "perte" estimée sur les cotisations AVS non perçues ?
5. Cela représente-t-il une perte fiscale pour les collectivités jurassiennes au travers de l'usage de cette astuce ?
6. Si oui, à combien est estimée cette perte fiscale ?

Voir réponses précédentes.

Delémont, le 15 janvier 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt